

Heures sup non payé ni récupérer

Par pierrick49, le 03/07/2014 à 13:09

Bonjour

Cela fait 7 ans que je suis en CDI dans la même entreprise.

Depuis 7ans en fin d'année j'ai des heures supplémentaires quiq passe a la trap. Le patron ne veut pas les payer et pour les récupérer c'est même pas la peine.

Aujourd'hui j'aimerais que tout sa soit réglé mais je ne sais pas qui contacter. Que risque mon employeur et quels sont mes droit?

Par P.M., le 03/07/2014 à 15:05

Bonjour,

Déjà, cela peut s'arrêter immédiatement car vous pouvez refuser d'effectuer des heures supplémentaires qui ne vous seront pas payer...

C'est le Conseil qui est compétent mais il faudra que vous puissiez prouver l'existence de ces heures supplémentaires pour que l'employeur soit condamné à vous les payer dans les limites de la prescription qui ne pourra remonter qu'à 2009 avec en plus éventuellement des dommages-intérêts...